

L'an deux mille treize, le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 29 NOVEMBRE 2013			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	TAILLARDAT Denis BROCHEC Christian	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre EXPERT Robert FRITSCH Marie-Christine MONJALET Vincent	LESCOMBE Solange FOUQUESOLLE Patricia DUBUFFET Christiane	DUBOURG Marie-Jeanne PERUCH Franck MAZET Mylène
ABSENT EXCUSE			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	LACHEZE Marie-Renée		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 18/10/2013)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ADJONCTION DE DELIBERATION

- Approbation du PLU suite à l'enquête publique.

3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1/ Approbation fusion des Syndicats d'aménagement du Bassin du Dropt et de la Dourdèze :

Vu l'arrêté préfectoral n°2013273-0006 en date du 30 septembre 2013 de projet de périmètre du Syndicat Mixte du Dropt Aval, syndicat issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt d'Eymet, du Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur et du Syndicat intercommunal du bassin versant de la Dourdèze ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt d'Eymet, du Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur et du Syndicat intercommunal du bassin versant de la Dourdèze au 31/12/2013 ;
- approuve le projet de périmètre tel que contenu dans l'arrêté préfectoral n°2013273-0006 en date du 30 septembre 2013.

2 / Approbation des statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval :

Vu l'arrêté préfectoral n°2013273-0006 en date du 30 septembre 2013 de projet de périmètre du Syndicat Mixte du Dropt Aval, syndicat issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt d'Eymet, du Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur et du Syndicat intercommunal du bassin versant de la Dourdèze ;
Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les statuts du syndicat mixte du Dropt Aval tels que joints en annexe.

3/ Election des délégués au Syndicat Mixte du Dropt Aval :

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

M. le Maire invite le conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Il fait appel à candidature.

Sont candidats après avoir exposé leurs motivations :

délégué titulaire : BROCHEC Christian

délégué suppléant : EXPERT Robert

Sont élus à l'unanimité au syndicat mixte du Dropt Aval :

- BROCHEC Christian délégué titulaire,
- EXPERT Robert délégué suppléant.

4/ Compétence optionnelle du Syndicat Mixte du Dropt Aval :

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « Assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents ». Il rappelle que la commune à ce titre adhère par le biais de la CCPL à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas adhérer à la compétence optionnelle « Assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents » du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

5/ Demande de subvention pour modification chauffage de l'école et aménagement du petit préau en salle :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement du préau et du chauffage de l'école de Lauzun,

L'estimation fait apparaître un coût de travaux, honoraires d'architecte inclus, de 99 500 € HT.

M. le Maire rappelle que ces différents travaux sont éligibles aux aides du Conseil général (bâtiments scolaires – gros aménagements) et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (bâtiments scolaires).

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'entreprendre cette opération d'investissement,
- Prévoit d'inscrire au budget 2014 les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au vu de l'estimatif présenté,
- Autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement des marchés avec les entreprises qui seront retenues et qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses, après mise en concurrence dans le respect des procédures définies par le Code des Marchés Publics,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre du régime d'aide : « bâtiments scolaires – gros aménagements » pour 2014,
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014 : « bâtiment scolaire »,
- Approuve le plan de financement suivant :

* Etat – DETR 2014 (25 % de 99 500 €).....	24 875.00 € HT
* Conseil Général (27.32 % de 99 500 €) pour 2014.....	27 183.40 € HT
* Autofinancement	47 441.60 € HT
- Et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

6/ Fixation de la durée d'amortissement budget photovoltaïque :

M. le Maire rappelle que le budget annexe du photovoltaïque est soumis à la M4, comptabilité obligatoire pour tous services publics locaux à caractère industriel ou commercial. Cette comptabilité impose la pratique de l'amortissement.

Le montant total à amortir est de 364 106 €. Sur 20 ans cela représente une opération d'ordre de 18 205 € par an en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

M. le Maire propose d'amortir la construction de l'installation photovoltaïque sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe la durée d'amortissement de la construction de l'installation photovoltaïque à 20 ans. Compte tenu de la fin d'exécution des travaux de cette installation en 2012, l'amortissement sera comptabilisé à compter de 2013.

7/ Modification Budgétaire n°1 photovoltaïque :

Suite à la délibération fixant la durée d'amortissement des travaux de couverture photovoltaïque à 20 ans, il convient de voter les écritures budgétaires correspondantes. De plus, il faut inscrire au budget les intérêts courus non échus (ICNE). M. le Maire propose donc les écritures comptables suivantes, afin de régulariser la situation et de maintenir équilibre et cohérence dans les comptes municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les propositions de modifications budgétaires ci-dessous détaillées :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
28135 - Amortissement			18 205.00 €
FONCTIONNEMENT			
6811 - Amortissement	18 205.00 €		
66112 - ICNE	1 114.10 €		
TOTAL	19 319.10 €	TOTAL	18 205.00 €

8/ Choix d'un cabinet d'avocat concernant le litige commune/Lassort :

Suite au litige qui oppose la commune de Lauzun à M. LASSORT Guy, il convient de désigner un cabinet d'avocat afin de défendre au mieux les intérêts de la commune.

M. le Maire propose de désigner le cabinet GOUZES, sis à Marmande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le cabinet GOUZES comme avocat de la commune et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

9/ Convention SAFER :

M. le Maire rappelle que la SAFER a pour obligation légale depuis février 2007, de communiquer aux Maires les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) portant sur des biens situés au sein de leur territoire communal.

Or cette diffusion ne s'effectue actuellement qu'à trimestre échu et à titre d'information uniquement.

C'est pourquoi pour aller au-delà de cette simple information, la SAFER propose à la commune de souscrire une convention de veille foncière. Pour illustrer leur propos, M. le Maire donne lecture d'un exemplaire type afin que le Conseil puisse en prendre connaissance dès à présent, et s'il le juge utile, en discuter.

M. le Maire transmet par ailleurs, un tableau récapitulatif du nombre de DIA reçues au cours de ces 5 dernières années sur la commune, et ce afin de préciser le coût moyen annuel que pourrait apporter ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service d'alerte de la SAFER et autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10/ Demande de subvention voyage scolaire collège de Miramont :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en mairie 2 demandes de subvention du collège de Miramont, l'une émanant d'une classe de 3^{ième} et l'autre d'une classe de 4^{ième}, afin d'aider à financer des voyages scolaire. Le premier à Paris, le second en Angleterre. 4 élèves résidant sur la commune de Lauzun sont concernés par ces voyages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 € par collégiens résidant sur la commune de Lauzun afin de soutenir l'ouverture culturelle.

11/ Approbation du PLU arrêté suite à l'enquête publique :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes étapes de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, fixée au code de l'urbanisme. L'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient, maintenant d'approuver ce document d'urbanisme pour sa mise en vigueur.

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27/06/2007 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 16/11/2012 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,
Vu l'arrêté municipal du 10/05/2013 ordonnant une enquête publique sur le projet de PLU, enquête publique qui s'est déroulée du 03/06/2013 au 05/07/2013,
Vu le projet de PLU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve tel qu'annexé à la présente délibération, le plan local d'urbanisme.
- dit que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le Républicain.

12/ Questions diverses :

M. le Maire informe les élus :

- a – Qu'il a reçu les remerciements de la famille TRICHET et de Générations Mouvement Les Aînés Ruraux,
- b - Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, M. le Maire propose d'offrir des bons d'achat à destination du personnel communal d'une valeur de 150.00 € par agent à utiliser à l'Intermarché de St Pardoux-Isaac, le Conseil approuve la proposition à l'unanimité,
- c – Qu'une stagiaire est présente au secrétariat jusqu'au 20/12/13, une autre à l'école pendant tout le dernier trimestre 2013,
- d – Le futur médecin, M. SEVILLA Ignacio, arrive à Lauzun le 16/12/13, il a rendez-vous le 19/12/13 au conseil de l'ordre des médecins à Agen pour être évalué sur sa maîtrise de la langue française, un médecin d'Eymet se propose ensuite de l'accueillir quelques jours afin de le préparer à sa prise de fonction qui aura lieu début janvier,
- e – Station-Service : ouverture prévue d'ici à fin décembre,
- f – Le Maire signale qu'il y a des problèmes récurrents sur le chauffage de l'école, une réparation indispensable va être réalisé en attendant le changement de chaudière prévue en 2014,
- g – Un nouveau chauffage a été installé salle des Aînés et salle Jules Ferry. Après négociation avec l'entreprise de chauffage, nous avons pu inclure dans l'enveloppe initialement prévue pour la salle des Aînés le changement du chauffage de la salle Jules Ferry. Ces deux salles bénéficient d'un plus grand confort et pour la commune cela représente une économie de 75 % de la consommation électrique,
- h – Après réalisation des travaux recommandés lors du précédent contrôle, la salle polyvalente vient d'être à nouveau agréée par la commission de sécurité, seuls les appareils de cuissons restent à changer (commande passée),
- i – Le lundi 2 décembre avait lieu une réunion avec Conseil Général et M. COSTES, pour l'organisation des Nuits d'Été 2014. Une des soirées se fera à Lauzun le 17/07/14, les associations de Lauzun seront sollicitées pour participer à une réunion d'organisation,
- j – M. GONZALES nouvel Architecte des Bâtiments de France remplace Mme ZVENIGORODSKY,
- k – Aménagement de la maison de Mme DARTOIS par Ciliopée : permis de construire déposé d'ici fin 2013 et finalisation des travaux d'ici fin 2014,
- l – Une information sera dispensée à l'attention des ressortissant de l'union européenne afin de leur expliquer les procédures d'inscription sur les listes électorales et de votes pour les municipales,
- m – M. TEYSSIER demande où en est la requête de Mme POTTIER-SEGUY, M. le Maire répond qu'après avoir reçu Mme POTTIER-SEGUY il en ressort qu'il s'agit surtout d'une querelle de voisinage et que Mme POTTIER-SEGUY cesse son activité au 27/12/13, en conclusion, il n'est pas donné suite à cette requête,
- n – Mme DUBOURG demande comment se passe l'application de la réforme à l'école, Mme LACHEZE et M. BARJOU qui étaient présents font un rapide compte rendu du conseil d'école du 12/11/13.

Afin de clôturer cette année de façon conviviale, M. le Maire offre le verre de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

